

APPENDICE No 2

Comme on vient de le lire, ce qui précède ne représente aucunement les dépenses totales faites pour les soldats rapatriés. On peut dire en toute confiance que les dépenses de ce chef, jusqu'au 31 mars 1921, ont été de quatre cent cinquante à cinq cents millions; et dans ces chiffres on ne tient aucun compte du projet fédéral de logement ou des crédits que les provinces et les municipalités ont déboursés, ainsi que les différentes associations de vétérans, le Fonds patriotique, la Croix Rouge et autres sociétés volontaires.

Il n'est pas aussi facile de prévoir les obligations fédérales annuelles; elles relèveront pour beaucoup du retour à la normale dans tout le pays. L'item des pensions, administration comprise, coûtera au moins \$33,000,000.00; les autres travaux du ministère du Rétablissement dans la vie civile exigeront peut-être autant, et il est possible qu'il faudra d'autres avances considérables pour la marche de la Commission de l'établissement des soldats sur des terres. Une estimation modérée de nos dépenses annuelles de ce chef atteindrait \$75,000,000.00.

INTRODUCTION

Si nous consultons l'Ordre de renvoi d'après lequel votre comité a été nommé, nous y voyons trois divisions distinctes d'enquête: assurances, pensions, et rétablissement. Sauf la première, qu'on a pour la première fois étudiée la session dernière, les sujets cités ont été constamment en révision aux mains de comités spéciaux de la Chambre des Communes, et dans la Chambre même, à chaque session du parlement actuel. Les pensions ont de fait intéressé un parlement antérieur, et des comités spéciaux ont étudié la question pendant les sessions de 1916 et 1917. Il n'est donc pas surprenant de trouver, en raison de ces enquêtes précédentes, qu'un bon fonds de renseignements nous est acquis, et qu'il est exceptionnel d'avoir à envisager une question tout à fait nouvelle. Malgré cela, plusieurs affaires relevant de chaque division de l'enquête ont été soumises au comité. Ceci est en partie démontré par la présentation au comité, en sus des cas individuels indiqués au début, de plus de 250 suggestions spécifiques traitant de presque tous les aspects imaginables de la vie nationale, relativement au soldat rapatrié.

Grâce aux efforts du secrétariat du comité, dont les heures n'ont pas eu de limite, chaque suggestion a reçu l'attention qu'elle comportait. Il est toutefois évident qu'il faudrait surcharger le dossier pour les placer toutes ici. Donc, en dehors de quelques-unes des plus importantes, au sujet desquelles le comité a cru devoir donner son avis, le rapport traite seulement d'affaires qui lui permettent de recommander une décision positive, ou d'attirer l'attention du gouvernement. Entre autres, certaines questions sont si vastes qu'elles pourraient donner lieu à une enquête particulière de comités spéciaux pendant tout le cours de la session.

Il est bon de faire ressortir que la simple absence d'une opinion n'indique pas que l'étude d'une suggestion quelconque a été négligée. Disons encore que toutes ont été soumises au comité, qui les a discutées et réglées. Si l'on ne trouve pas dans le rapport présent une référence à une question qui intéresse particulièrement, c'est que le comité n'a pas pu faire de recommandation à son sujet.

PARTIE I.—ASSURANCE

1. Conformément à la loi adoptée lors de la dernière session, les soldats, marins et infirmières rapatriés, et demeurant au Canada, ont pu sans examen médical, depuis le 1er septembre 1920, assurer leur vie jusqu'à concurrence de \$5,000 chacun, dans l'administration fédérale. Comme il est dit plus haut, près de 2,400 polices étaient prises au 1er mars dernier. Sur ce nombre, 910 était pour le maximum de \$5,000; 639 pour \$1,000 chacune; 351 pour \$2,000, 234 pour \$3,000, et le reste pour divers montants. L'obligation totale de ces polices dépasse un peu \$7,000,000. On a reçu